

Direction du développement durable et de l'aménagement	Relevé de décisions	Date de la réunion : 5 juin 2009
Bureau de l'environnement	Titre de la réunion : CLIS de la TIRU / Saint-Ouen	Pièces jointes à ce relevé de décisions : feuille de présence
Rédacteur : V.DEMANGE Poste : 01 41 60 55 93	Réunion présidée par : M. DUBAUT, sous-préfet de Saint-Denis	
Participants : voir feuille de présence ci-jointe		
Objet de la réunion : présentation du dossier d'information du public (DIP) 2008		
Relevé de décisions		
1/ Présentation		
<p>M.BOISSEAU rappelle que le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) a été créé en 1984 et regroupe, depuis 2006, 85 communes adhérentes réparties sur 5 départements. Le SYCTOM est propriétaire et maître d'ouvrage du centre de valorisation énergétique de déchets ménagers de Saint-Ouen. Il en a confié l'exploitation à TIRU S.A. (filiale du groupe EDF) dans le cadre d'un marché conclu en 1986.</p>		
Bilan 2008		
<p>Plus de 600 000 tonnes de déchets ont été incinérées en 2008. 123 000 tonnes de mâchefers et 11 000 tonnes de ferrailles ont été valorisées.</p>		
Traitement des fumées		
<p>Deux types de contrôle sont effectués : en continu et de façon trimestrielle par 2 laboratoires agréés (soit deux fois plus que l'exigence réglementaire). Ces valeurs sont transmises au STIIC et intégrées dans le dossier d'information du public accessible sur le site Internet de TIRU.</p>		
Le suivi de retombées atmosphériques		
<p>M.BOISSEAU précise que le rejet de dioxine a fortement diminué depuis la mise en service de l'usine, grâce au traitement complémentaire des fumées. L'émission de dioxines a en particulier été divisée par 100 entre 2004 et 2005, grâce à l'application de la réglementation européenne initiée en 2005 (et le déploiement d'une surveillance réglementaire par Jauges Owen).</p>		
Les rejets liquides		
<p>Des contrôles continus et périodiques, réalisés par le laboratoire usine ou agréé, selon les matières contrôlées, sont transmis au STIIC et les résultats sont intégrés dans le DIP et sur le site Internet TIRU.</p> <p>Par ailleurs, le Conseil Général (08/12/08) et le STIIC (22 et 23/12/08) ont opéré des contrôles inopinés sur le site.</p> <p>Pour mémoire : respectivement en 2007 et 2008, 8 puis 10 dépassements concernant surtout le plomb ont été relevés. Ce constat a, en 2008, déclenché un curage de la fosse sans délai.</p>		
Valorisation énergétique		
<p>La chaleur des gaz de combustion est récupérée au moyen d'une chaudière qui produit de la vapeur (plus d'1,6 M de tonnes en 2007 et 2008), en grande partie vendue à la CPCU (plus d'1,5 M de tonnes), cette dernière produisant aussi de l'électricité (plus de 60 000 MWh en 2007 et 2008). Cette valorisation permet de chauffer l'équivalent de 111 000 logements.</p>		
Transports		
<p>Objectif : réduire le transport routier, en développement le rail et la voie fluviale. Ces actions combinées ont permis d'éviter 3700 camions en 2008. Pour 2009, le développement de la voie fluviale devrait éviter 5600 camions.</p>		
Evolution de l'usine		
<p>A noter parmi les améliorations en cours : préleveurs de dioxines en continu à la cheminée, installés, mis en service en 2009.</p>		
Développement durable		
<p>Politique ISO 14001 : le groupe TIRU est certifié, sa politique est la suivante : « maîtriser nos rejets en toute transparence et valoriser l'image de notre métier ». Ses objectifs comprennent une réduction de 5 % de la consommation électrique comme celle de la consommation d'eau potable et industrielle.</p>		

Transparence de l'information

Au-delà de la CLIS, une journée portes ouvertes est organisée chaque année pour le public, la dernière a eu lieu le 18 mai 2008, la prochaine est programmée dimanche 22 novembre 2009.

Sites Internet : www.groupe-tiru.com ; www.syctom-paris.fr

2/ Réactions / commentaires :

Le **STIIC** rappelle le principe de contrôle inopiné sur les rejets fluviaux : l'exploitant est averti en début d'année d'un contrôle possible. Les contrôles des 22 et 23/12/08 ont révélé un dépassement en MES et métaux lourds. Le STIIC a par ailleurs pu constater, après analyse de l'examen décennal du bilan de fonctionnement, que les rejets (dans l'eau et l'air principalement) sont inférieurs aux limites des valeurs réglementaires, les meilleures techniques disponibles au plan européen étant mises en œuvre sur le site.

Par ailleurs, le STIIC a constaté que les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2007 modifié portant autorisation d'exploiter sont respectées.

Le STIIC formule une seule demande : que l'exploitant lui fournisse les éléments demandés comme suite aux contrôles de fin 2008.

LA **DDASS** se félicite que les rejets d'eau, notamment, se situent en-deçà des seuils fixés par le cadre réglementaire européen.

La **mairie de Saint-Ouen** remercie le sous-préfet pour la tenue de la CLIS. Elle note les inquiétudes en termes de santé et dues aux flux de camions, entre autres, et regrette le manque de communication positive de l'Etat relative aux points développés par le DIP. Si elle se félicite de l'avis favorable rendu par le préfet au projet de Plan Local d'Urbanisme, elle a pu noter quelques réserves émises par le **STIIC**. Ce dernier précise avoir voulu inviter la commune à être vigilante quant à la proximité de territoires industriels existant ou à reconverter avec des zones mixtes. Cette vigilance doit permettre d'éviter tout risque mais aussi calmer d'éventuelles inquiétudes.

Monsieur DUBAUT précise que l'avis du STIIC n'est pas défavorable mais est l'expression d'un service technique de l'Etat spécifique dont il convient d'intégrer l'approche. Le sous-préfet note que si le mitage des quartiers est une erreur, leur densification doit cependant être réalisée de manière compatible avec les contraintes liées à l'usage des sols.

Monsieur ROUAULT note qu'il y a vingt ans, la question de l'insertion en zone agglomérée de ce type d'usines se posait aussi, mais qu'à présent ces usines ont vu les villes se développer à proximité d'elles (cf. Issy-les-Moulineaux). Il convient donc de veiller à travailler les liaisons usine-voirie d'une part, d'autre part de ne pas laisser penser qu'il y a un danger lorsque tel n'est pas le cas.

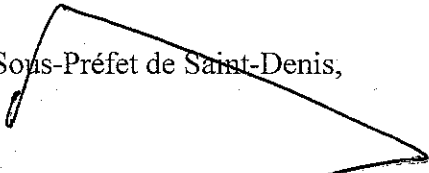
Les **mairies d'Aubervilliers et de l'Ile-Saint-Denis** font part de leur satisfaction face aux informations données.

CONCLUSION / DECISIONS

- La prochaine journée portes ouvertes est programmée pour dimanche 22 novembre 2009,
- le vice-président du SYCTOM invite le sous-préfet à une prochaine visite de l'usine,
- Monsieur DUBAUT se réjouit de la tenue de la CLIS mais regrette cependant l'absence des associations. Il veillera par conséquent à la motivation effective des associations proposées lors du renouvellement des membres en 2010,
- Le sous-préfet suggère aussi d'inviter le Conseil Général à intégrer le CLIS, certains rejets se faisant dans son réseau.

Diffusion du présent relevé de décision faite aux participants le :

Le Sous-Préfet de Saint-Denis,


Olivier DUBAUT